



# Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2024-2027

## Plan annuel 2025

### Ville d'Éragny-sur-Oise

#### Sommaire

<b>I. Introduction .....</b>	<b>2</b>
1. Le Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique.....	2
2. Les plans annuels d'action .....	2
3. Mise à jour.....	2
<b>II. Plan annuel d'actions .....</b>	<b>3</b>
1. Élaboration et mise en œuvre du Schéma pluriannuel .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2. Réalisation des audits de suivi et de conformité .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## I. Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances (modifié par la loi N°2018-771 du 5 septembre 2018 – article 80), la participation et la citoyenneté des personnes est un article de référence en matière d'accessibilité numérique. Il rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

### 1. Le Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique

La loi demande de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité).

Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité du site et de l'application de la commune d'Eragny-sur-Oise été publié le : **12 décembre 2024** et est disponible à la consultation à cette adresse : **adresse à venir**

### 2. Les plans annuels d'actions

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'actions qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2025 associé au schéma pluriannuel 2024-2027.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre courant 2025, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

### 3. Mise à jour

Ce document est publié sous la responsabilité de la Direction de la Communication de la Ville d'Eragny-sur-Oise.

Toute question doit être adressée par mail à [com@eragny.fr](mailto:com@eragny.fr)

## II. Plan annuel d'actions 2025

Type	Action	Détails	Mise en œuvre	Réalisé
Schéma pluriannuel	Réalisation	Formation des agents en charge de la production de contenus en ligne sur les supports	2025	A faire
Schéma pluriannuel	Réalisation	Formation de référents accessibilité numérique	2025	A faire
Organisation	Réalisation	Retours de la commission senior et handicap	2025	A faire